

La lettre hebdomadaire d'informations juridiques de la Délégation des Barreaux de France

Pour plus d'informations : www.dbfbruxelles.eu

n°840

Du 25 au 31 mai 2018

Sommaire

[Assurance](#)
[Concurrence](#)
[Droits fondamentaux](#)
[Economie et](#)
[Finances](#)
[Energie et](#)
[Environnement](#)
[Fiscalité](#)
[Justice Liberté et](#)
[Sécurité](#)

A LA UNE

France / Communications d'un avocat / Interception par un policier / Droit au respect des correspondances / Droit à la vie privée et familiale / Arrêt de la CEDH

L'interception, par un policier, de notes rédigées sur des morceaux de papier à destination de ses clients constitue une violation du droit au respect des correspondances (24 mai)

Arrêt Laurent c. France, requête n°28798/13

La Cour considère que l'interception par un policier des notes rédigées par un avocat remises à ses clients constitue une ingérence dans le droit au respect des correspondances entre un avocat et ses clients. Ces correspondances jouissant d'un statut privilégié, la lecture d'un courrier ne peut être autorisée que si les autorités ont lieu de croire que le contenu de la lettre menace la sécurité d'autrui ou revêt un caractère délictueux d'une autre manière. L'interception et l'ouverture de la correspondance du requérant, en sa qualité d'avocat, avec ses clients ne répondant à aucun besoin social impérieux et n'étant pas nécessaires dans une société démocratique, la Cour conclut à la violation de l'article 8 de la Convention. (MG) [Pour plus d'informations](#)

ENTRETIENS EUROPEENS – BRUXELLES – VENDREDI 15 JUIN 2018



ACTUALITES DU DROIT EUROPEEN DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE

Programme en ligne : cliquer [ICI](#)

Pour vous inscrire par mail :
valerie.haupt@dbfbruxelles.eu

ou bien directement sur le site Internet de la Délégation des Barreaux de France :
<http://www.dbfbruxelles.eu/inscriptions/>

Formation validée au titre de la formation professionnelle des avocats

Inscription sans avance de frais pour les avocats inscrits dans un Barreau français en ordre de cotisation URSSAF

[Appels d'offres](#)
[Jobs & Stages](#)
[Publications](#)
[Agenda](#)

Union économique et monétaire / Assurance automobile / Proposition de directive

La Commission propose de renforcer les règles en matière d'assurance automobile afin de mieux protéger les victimes d'accidents et d'améliorer les droits des preneurs d'assurance (24 mai)

Proposition de directive [COM\(2018\) 336 final](#)

Elle propose de modifier la [directive 2009/103/CE](#) concernant l'assurance de la responsabilité civile résultant de la circulation de véhicules automoteurs et le contrôle de l'obligation d'assurer cette responsabilité. Les modifications prévoient d'introduire une définition de la notion de « circulation d'un véhicule » afin d'intégrer la jurisprudence récente de la Cour de justice de l'Union européenne. Elles prévoient de renforcer les pouvoirs des Etats membres pour lutter contre la conduite sans assurance. La Commission propose d'harmoniser les montants minimaux de couverture obligatoire des victimes dans l'ensemble de l'Union européenne. Elle souhaite, également, renforcer la protection des victimes en cas d'insolvabilité de l'assureur, l'indemnisation des victimes reposant sur leur Etat de résidence et la responsabilité finale reposant sur l'organisme de l'Etat membre d'origine de l'assureur. Elle prévoit, par ailleurs, un traitement non discriminatoire des relevés de sinistres. (MS)

[Haut de page](#)

CONCURRENCE

Aides d'Etat / France / Transport fluvial / Décisions d'autorisation de prolongation

La Commission européenne autorise la prolongation de 2 régimes d'aides d'Etat favorisant le transfert du fret de la route vers les voies navigables (29 mai)

Décision [SA.48804](#) et Décision [SA.48332](#)

Les 2 régimes concernés sont le plan d'aide à la modernisation et à l'innovation de la flotte fluviale et le plan d'aide au report modal. Le 1^{er} tend à favoriser l'adaptation de la flotte aux besoins logistiques des transporteurs, à rendre la profession plus attractive et à assurer le renouvellement de ses acteurs. Le 2nd tend à favoriser le report modal en réduisant les coûts des chaînes logistiques incluant le transport fluvial. Les aides octroyées prennent la forme de subventions aux opérateurs de transport fluvial et couvrent une période de 5 ans, de 2018 à 2022. La Commission a considéré que lesdites aides sont compatibles avec le droit de l'Union en matière d'aides d'Etat. Partant, elle a autorisé leurs prolongations. (CH)

La Commission européenne donne son feu vert à l'opération de concentration Edenred / UTA (23 mai)
(CH)

La Commission européenne a reçu notification préalable du projet de concentration BNP Paribas / ABN AMRO Bank Luxembourg (31 mai) (CH)

La Commission européenne a reçu notification préalable du projet de concentration Permira / Exclusive Group (22 mai) (CH)

Concentrations / Notion de « concentration » / Dénonciation d'un accord de coopération / Arrêt de la Cour

Une concentration n'est réalisée que par une opération qui contribue au changement de contrôle de l'entreprise cible (31 mai)

Arrêt *Ernst & Young*, aff. [C-633/16](#)

Saisie d'un renvoi préjudiciel par le Søg og Handelsretten (Danemark), la Cour a interprété l'article 7 §1 du [règlement 139/2004/CE](#) relatif au contrôle des concentrations entre entreprises. Elle affirme qu'une concentration est réputée réalisée quand les parties mettent en œuvre des opérations contribuant à changer durablement le contrôle sur l'entreprise cible. Il peut s'agir d'une seule opération ou d'opérations partielles successives. Toutefois, des opérations accessoires ou préparatoires à une concentration mais qui ne sont pas nécessaires pour parvenir à un changement de contrôle d'une entreprise ne permettent pas de considérer que la concentration est réalisée. Le fait que de telles opérations produisent des effets sur le marché est indifférent à cet égard. Ainsi, la dénonciation d'un accord de coopération, tel que celui en cause au principal, en dépit des effets qu'elle est susceptible d'avoir produits sur le marché, ne participe pas au changement de contrôle durable, en fait ou en droit, de l'entreprise cible. Partant, la Cour considère qu'une telle dénonciation ne tombe pas dans le champ de la notion de « concentration ». (CH)

[Haut de page](#)

DROITS FONDAMENTAUX

France / Demande d'asile / Conditions d'hébergement d'une famille en attente de l'examen de sa demande / Interdiction de la torture et des traitements inhumains et dégradants / Non-violation / Arrêt de la Cour EDH

Les conditions d'hébergement d'une famille pendant la période d'attente de l'examen de sa demande d'asile peuvent être considérées comme suffisantes si elles répondent aux besoins élémentaires familiaux (24 mai)

Arrêt N.T.P. et autres c. France, requête n°68862/13

La Cour EDH relève que les requérants, une famille de 4 ressortissants congolais composée d'une mère et de ses 3 jeunes enfants, ont bénéficié d'un hébergement de nuit dans un foyer financé par des fonds publics et 2 des enfants ont été scolarisés en école maternelle. Ils ont tous bénéficié d'un suivi médical financé par des fonds publics et ont reçu l'aide d'organisations non gouvernementales. Partant, la Cour EDH affirme que les requérants ont pu faire face à leurs besoins élémentaires et que les autorités françaises n'étaient pas indifférentes à leur sort. Dès lors, selon elle, le niveau de gravité nécessaire à caractériser une violation de l'article 3 n'a pas été atteint. (CH)

Liberté de religion / Abattage sans étourdissement / Abattoirs agréés / Notion de « rite religieux » / Arrêt de la Cour

La Cour de justice de l'Union européenne juge conforme au droit de l'Union l'obligation de procéder aux abattages rituels dans des abattoirs agréés (29 mai)

Arrêt Liga van Moskeeën, aff. C-426/16

Saisie d'un renvoi préjudiciel par le Nederlandstalige rechtbank van eerste aanleg Brussel (Belgique), la Cour de justice de l'Union européenne a examiné la légalité de l'article 4 §4 du [règlement 1099/2009/CE](#) au regard des traités. Tout d'abord, elle estime que l'abattage rituel relève de la notion de « rite religieux » et du champ d'application de l'article 10 §1 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne relatif à la liberté de religion. Ensuite, elle juge que les dispositions en cause du règlement ne visent qu'à encadrer d'un point de vue technique le libre exercice de l'abattage sans étourdissement préalable ce qui n'est pas, en soi, de nature à entraîner une limitation du droit à la liberté de religion des musulmans pratiquants. Enfin, la Cour juge que le fait que cette disposition pourrait limiter la liberté de pratiquer les abattages rituels dans une région d'un Etat membre particulier n'est pas de nature à affecter la validité de cette disposition au regard de l'article 10 de la Charte. (JJ) [Pour plus d'informations](#)

[Haut de page](#)

ECONOMIE ET FINANCES

Budget / Fonds Social européen / Fonds d'ajustement à la mondialisation / Fonds pour la justice, les droits et les valeurs / Propositions de règlements

La Commission européenne propose de renforcer le Fonds social européen, de remanier le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation et de créer un nouveau Fonds pour la justice, les droits et les valeurs (30 mai)

Propositions de règlements [COM\(2018\) 380 final](#), [COM\(2018\) 382 final](#), [COM\(2018\) 383 final](#), [COM\(2018\) 384 final](#)

Pour le budget 2021-2027, le Fonds social européen sera doté de 101,2 milliards d'euros et le Fonds d'ajustement à la mondialisation de 1,6 milliards d'euros. Le premier fusionnera plusieurs fonds et programmes existants et se recentrera sur les priorités des citoyens, l'inclusion sociale, la lutte contre le chômage des jeunes et un soutien adapté aux soins de santé. Le second sera remanié pour intervenir plus efficacement en faveur des travailleurs qui ont perdu leur emploi. Le Fonds pour la justice, les droits et les valeurs sera doté de 947 millions d'euros, dont 642 millions pour le programme « droit et valeurs » et 305 millions pour le programme « justice ». Il a pour objectif de contribuer à la lutte contre les inégalités et la discrimination, à une meilleure protection des enfants et à l'amélioration de la coopération judiciaire, ainsi qu'au développement d'un espace européen de justice fondé sur l'Etat de droit, sur la reconnaissance et la confiance mutuelle. (MS)

Budget / Lutte contre la fraude aux intérêts financiers de l'Union européenne / Proposition de règlement

La Commission européenne propose un nouveau programme en matière de lutte contre la fraude aux intérêts financiers de l'UE (30 mai)

Proposition de règlement [COM\(2018\) 386 final](#)

Ce programme sera doté d'un budget de 181 millions d'euros afin de protéger les intérêts financiers de l'Union européenne et de soutenir l'assistance mutuelle entre les autorités administratives des Etats membres, ainsi que leur coopération. Il remplacera le programme Hercule III et financera des projets similaires à ceux financés par ce dernier, tels que le financement d'équipements numériques pour les autorités douanières. Il soutiendra les formations et les activités opérationnelles et d'enquête, pour favoriser les échanges d'informations et la coopération transnationale. Le programme sera géré par l'Office européen de lutte antifraude (« OLAF »). (MS)

Union économique et monétaire / Titres adossés à des obligations souveraines / Proposition de règlement

La Commission européenne propose de permettre la création de titres adossés à des obligations souveraines (24 mai)

Proposition de règlement [COM\(2018\) 339 final](#)

Ceux-ci constituent des titres de créance sur un portefeuille d'obligations des Etats membres de la zone euro, émis par des établissements privés. Il est prévu que ces titres n'impliqueront pas de mutualisation des risques et des pertes entre les Etats membres de la zone euro puisque seuls les investisseurs privés partageront les risques et les pertes potentiels. (MS)

Union économique et monétaire / Finance durable / Taxinomie / Propositions de règlements

La Commission européenne propose un ensemble de mesures liées à la finance durable, qui visent à ce que le secteur financier intègre les préoccupations liées au changement climatique (24 mai)

Propositions de règlements [COM\(2018\) 353 final](#), [COM\(2018\) 354 final](#), [COM\(2018\) 355 final](#)

Elle propose la création d'un système européen de classification unifié, dit « taxinomie », qui établit des critères harmonisés pour déterminer si une activité économique est durable sur le plan environnemental. Ce système permettra aux acteurs économiques et aux investisseurs de prendre leurs décisions d'investissement en connaissance de cause, en sachant quelles sont les activités considérées comme durables. La Commission propose de renforcer les obligations d'information sur la manière dont les investisseurs institutionnels intègrent les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance dans leurs processus de gestion des risques. Elle prévoit de créer une nouvelle catégorie d'indices de référence comprenant un indice correspondant à une faible intensité carbone et un indice correspondant à un bilan carbone positif, pour fournir plus d'informations aux investisseurs concernant l'empreinte carbone d'un portefeuille d'investissement. (MS)

Union économique et monétaire / Financement des PME sur les marchés de capitaux / Règles de cotation / Proposition de règlement

La Commission européenne propose de faciliter le financement des PME sur les marchés de capitaux (24 mai)

Proposition de règlement [COM\(2018\)331 final](#)

Les mesures proposées visent à réduire les formalités administratives des PME souhaitant accéder à la cote et émettre des titres sur les marchés de croissance des PME, ainsi qu'à accroître la liquidité des actions des PME cotées en bourse. Il est proposé, notamment, d'autoriser les émetteurs cotés depuis au moins 3 ans sur un marché de croissance des PME à publier un prospectus allégé en cas de transfert vers un marché réglementé, de faciliter l'enregistrement, en tant que marché de croissance des PME, des plates-formes de négociation spécialisées dans l'émission d'obligations, ou encore de définir, pour les marchés de croissance des PME de tous les Etats membres, un ensemble commun de règles sur les contrats de liquidité, qui s'appliquerait parallèlement aux règles nationales. (MS)

[Haut de page](#)

ENERGIE ET ENVIRONNEMENT

Réduction des produits plastiques / Réutilisation de l'eau / Proposition de directive / Proposition de règlement

La Commission européenne publie une proposition de directive relative à la réduction de l'incidence sur l'environnement de certains produits en plastique et une proposition de règlement relatif aux exigences minimales requises pour la réutilisation de l'eau (28 mai)

Proposition de directive [COM\(2018\) 340 final](#), Proposition de règlement [COM\(2018\) 337 final](#)

La proposition de directive vise à prévenir et à réduire l'impact de certains produits en plastique sur l'environnement, en particulier sur le milieu aquatique, et sur la santé humaine. Elle prévoit, notamment, l'interdiction de la mise sur le marché de certains produits en plastique à usage unique ainsi que la mise en place de régimes de responsabilité élargie des producteurs. La proposition de règlement a pour objectif d'encourager et de faciliter la réutilisation de l'eau pour l'irrigation agricole. Elle établit des exigences minimales pour la réutilisation des eaux usées traitées provenant des stations d'épuration ainsi qu'une transparence renforcée envers les citoyens. (AT)

[Haut de page](#)

FISCALITE

TVA / Mesures techniques / B2B / Système définitif / Proposition de directive

La Commission européenne propose des modifications techniques détaillées de la directive 2006/112/CE relative au système commun de TVA, dans l'objectif de rendre le futur système définitif de TVA plus résistant à la fraude (25 mai)

Proposition de directive [COM\(2018\) 329 final](#)

La proposition vise les échanges de biens entre entreprises et prévoit de définir ces derniers comme une opération imposable unique, afin de garantir que le bien soit taxé dans l'Etat membre dans lequel le transport se termine. Elle prévoit la mise en place d'un guichet unique, dans les relations entre entreprises (« B2B »), pour que les opérateurs économiques puissent accomplir leurs formalités en matière de TVA. Les modifications proposées visent, également, à réduire les formalités administratives, notamment les formalités superflues liées au système transitoire de TVA. Elles incluent une exception au principe selon lequel la TVA est due par tout assujetti effectuant une livraison de biens dans un autre Etat membre, en prévoyant que l'acquéreur sera redevable de la TVA uniquement s'il s'agit d'un assujetti certifié. (MS)

[Haut de page](#)

Parquet européen / Coopération avec l'Office européen de lutte antifraude (« OLAF ») / Révision / Proposition de règlement

La Commission européenne propose de modifier le règlement 883/2013/UE et de créer une coopération renforcée entre l'OLAF et le Parquet européen (23 mai)

Proposition de règlement [COM\(2018\) 338 final](#)

Par cette proposition de règlement, la Commission entend doter l'OLAF des moyens nécessaires pour travailler en étroite collaboration avec le Parquet européen qui vise à lutter pénalement contre la fraude portant atteinte au budget de l'Union européenne. Parmi les modifications proposées, une définition plus claire des outils mis à disposition de l'OLAF est insérée, dans le but d'accroître l'efficacité des enquêtes administratives de ce dernier. Par ailleurs, des dispositions visant à garantir la complémentarité des actions des 2 organes et la non-duplication des travaux d'enquête sont introduites. Le cadre légal permettant les échanges d'informations entre l'OLAF et le Parquet européen est également prévu. (CH)

Tableau de bord pour la justice / 2018 / Commission européenne

La 6^{ème} édition du tableau de bord pour la justice a été publiée par la Commission européenne (28 mai)

[Tableau de bord 2018 de la justice](#)

Ce tableau, qui vise à aider les autorités nationales à améliorer l'effectivité de leurs systèmes de justice, dresse un aperçu comparatif de l'indépendance, de la qualité et de l'efficacité des systèmes judiciaires dans les Etats membres de l'Union européenne. Par rapport aux éditions précédentes, celui-ci renforce la section sur l'indépendance de la justice, qui revêt une importance particulière pour l'appréciation de l'Etat de droit. Il présente, pour la 1^{ère} fois, des données sur la durée des procédures dans toutes les instances judiciaires et examine, notamment, l'implication du pouvoir exécutif et du Parlement européen dans les nominations et révocations de juges et présidents de juridictions. La version française sera disponible en août prochain. (MG)

[Haut de page](#)



Appels d'offres

SELECTION DE LA DBF

Les appels d'offres repris ci-dessous ont été sélectionnés par la Délégation des Barreaux de France parmi les appels d'offres publiés au Journal officiel de l'Union européenne série S.

Il est possible de consulter en amont, avant la publication des appels d'offres, les programmes d'aide extérieure financés par la Commission européenne sur le site de la Représentation permanente de la France à Bruxelles : <http://www.rpfrance.org/cec/homecec.htm>.

FRANCE

Urssaf PACA / Services de conseil et de représentation juridiques (25 mai)

L'Urssaf PACA a publié, le 25 mai dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services de conseil et de représentation juridiques (réf. 2018/S 098-223738, JOUE S98 du 25 mai 2018). Le marché porte sur la rédaction de projets de conclusions, la représentation en matière pénale devant les instances juridictionnelles en première instance et en appel, l'assistance juridique et la représentation de l'Urssaf PACA dans le cadre des dossiers à enjeux relatifs à la lutte contre le travail illégal devant les juridictions répressives. Le marché est divisé en 6 lots. La durée du marché est fixée entre le 3 décembre 2018 et le 2 décembre 2019. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **21 juin 2018 à 16h**. (MG)

ETATS MEMBRES DE L'UNION EUROPEENNE

Irlande / Eirgrid plc / Services juridiques (25 mai)

Eirgrid plc a publié, le 25 mai dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services juridiques (réf. 2018/S 098-224724, JOUE S98 du 25 mai 2018). La durée du marché est de 96 mois à compter de la date d'attribution du marché. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **2 juillet 2018 à 12h**. De plus amples informations sont disponibles dans l'[avis de marché en anglais](#). (MG)

Royaume-Uni / The Minister for The Cabinet Office acting though Crown Commercial Service / Services juridiques (25 mai)

The Minister for The Cabinet Office acting though Crown Commercial Service a publié, le 25 mai dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services juridiques (*réf. 2018/S 098-223744, JOUE S98 du 25 mai 2018*). Le marché est divisé en 5 lots. La durée du marché est de 36 mois à compter de la date d'attribution du marché. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **15 juin 2018 à 15h**. De plus amples informations sont disponibles dans l'[avis de marché en anglais](#). (MG)

[Haut de page](#)



Jobs & Stages

La Délégation des Barreaux de France propose une offre de stage PPI pour **le 2nd semestre 2018**

Indemnité de stage : 850,00 euros/mois.

Profil recherché

Titulaire d'un diplôme de 3^e cycle en droit de l'Union européenne et ayant été admis à l'école d'avocat (CRFPA), le candidat doit disposer de solides connaissances sur les fondamentaux du droit de l'UE, et savoir travailler en équipe sur des thèmes variés.

Les missions de la DBF

- Soutien juridique aux avocats

L'équipe de la DBF se met à la disposition des avocats français pour leur adresser et leur expliquer les textes réglementaires et jurisprudentiels dont ils ont besoin à l'occasion de leurs activités professionnelles.

- Formation

La DBF propose des séminaires de formation ou de perfectionnement en droit de l'UE, en abordant des sujets sous l'angle pratique grâce à l'intervention de fonctionnaires des institutions européennes spécialistes des matières traitées.

- Publications

Chaque semaine, la Délégation des Barreaux de France informe les avocats des dernières évolutions du droit de l'UE par la transmission d'une lettre électronique : « L'Europe en Bref ». Elle publie également, chaque trimestre « L'Observateur de Bruxelles » qui est une revue d'informations et d'analyses juridiques en droit de l'Union européenne.

- Lobbying

La DBF représente les avocats français auprès de la Commission européenne, du Conseil de l'Union européenne (notamment par l'intermédiaire de la Représentation Permanente française) et du Parlement européen.

Contacts

Vous pouvez adresser CV et lettre de motivation par mail : yasmine.nehar@dbfbruxelles.eu , et/ou par voie postale à l'adresse suivante : Monsieur Jean Jacques Forrer, Président, Délégation des Barreaux de France, 1, Avenue de la Joyeuse Entrée, B-1040 Bruxelles, Tél : 0032 (0)2 230 61 20 – Fax : 0032 (0)2 230 62 77, <https://www.dbfbruxelles.eu/presentation/jobs-stages/>

[Haut de page](#)

L'Observateur de Bruxelles



L'Observateur de Bruxelles, revue trimestrielle, vous permettra de vous tenir informé des derniers développements du droit de l'Union européenne.

Notre dernière édition n°112 :
**« L'espace judiciaire européen :
Évolutions récentes et perspectives »**

[Sommaire en ligne](#)

[Bulletin d'abonnement à l'Observateur de Bruxelles](#)

[Haut de page](#)

NOS MANIFESTATIONS

ENTRETIENS EUROPEENS – VENDREDI 12 OCTOBRE 2018 - BRUXELLES

DROITS DE L'HOMME, DROITS FONDAMENTAUX

& ETAT DE DROIT Programme à venir

Pour vous inscrire par mail :
valerie.haupt@dbfbruxelles.eu

ou bien directement sur le site Internet de la
Délégation des Barreaux de France :
<http://www.dbfbruxelles.eu/inscriptions/>

*Formation validée au titre de la formation
professionnelle des avocats*

**Inscription sans avance de frais pour les avocats
inscrits dans un Barreau français en ordre de
cotisation URSSAF**

– Date à définir : Entretiens européens (Bruxelles)
Pratique européenne du droit de la famille : quelles perspectives ?

– Vendredi 7 Décembre 2018 : Entretiens européens (Bruxelles)
Les derniers développements du droit européen de la concurrence

AUTRES MANIFESTATIONS



FORMATIONS DU CENTRE DE RECHERCHES FISCALES DE L'UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE

CES FORMATIONS PERMETTENT DE SATISFAIRE À L'OBLIGATION DE FORMATION
CONTINUE DES AVOCATS

MASTERCLASS TVA 2018 11ème promotion



La TVA est le « lot quotidien » de tous les fiscalistes. Mais cet impôt, simple dans sa conception, engendre de nombreuses difficultés d'application. Outre sa sophistication croissante, la TVA ne cesse d'évoluer sous l'impulsion des instances communautaires et de la jurisprudence très dense de la Cour de Justice de l'Union Européenne.

Pour permettre aux professionnels d'approfondir certains points techniques et de prendre en compte les évolutions récentes de la TVA, *l'Université de Bourgogne, à travers le centre de recherches fiscales, propose un cycle de perfectionnement* (2 jours par mois, le jeudi et le vendredi : les 18 et 19 octobre, les 22 et 23 novembre et les 13 et 14 décembre 2018) qui accueillera sa onzième promotion en octobre prochain.

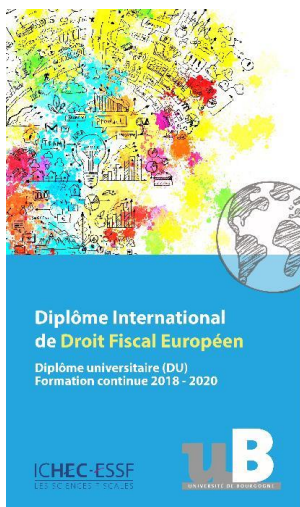
Cette formation délivrée dans le cadre de la formation continue bénéficie du concours des enseignants du Centre de Recherches Fiscales de l'Université de Bourgogne : *professeurs et professionnels issus des grands cabinets français qui font autorité en la matière.*

[Télécharger la plaquette](#)

[Télécharger le dossier de candidature](#)

Date limite de dépôt des candidatures : 30 JUIN 2018

DIPLOME INTERNATIONAL DE DROIT FISCAL EUROPEEN Promotion 2018-2020



La pratique fiscale ne peut plus se concevoir dans un cadre exclusivement national. La mobilité des personnes, le développement international des entreprises et l'influence croissante du droit fiscal de l'Union Européenne imposent une approche élargie des questions fiscales.

Pour permettre aux professionnels de faire face à ces exigences, **L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE PROPOSE UN DIPLOME UNIVERSITAIRE EN FORMATION CONTINUE.**

Cette formation d'une durée de 28 journées sur 2 ans (4 jours en septembre puis 5 sessions de 2 jours, le vendredi et le samedi, réparties sur l'année) est destinée aux professionnels du droit fiscal qui souhaitent se doter d'une solide culture fiscale européenne et maîtriser les principes généraux de la fiscalité internationale et européenne.

La formation bénéficie du concours de plus de **20 INTERVENANTS CHOISIS PARMIS LES MEILLEURS SPECIALISTES DE LA FISCALITE EUROPEENNE.**

[Télécharger la plaquette](#)

[Télécharger le dossier de candidature](#)

Date limite de dépôt des candidatures : 18 JUIN 2018

RENSEIGNEMENTS ET DOSSIER DE CANDIDATURE (sur demande ou par téléchargement):

Centre de Recherches Fiscales de l'Université de Bourgogne

Tél : 03 80 39 53 54 – laure.casimir@u-bourgogne.fr

<http://droitfiscal.u-bourgogne.fr>

DU COTE DE LA DBF

- La Délégation des Barreaux de France a organisé, le 31 mai dernier, en partenariat avec le Groupe Larcier, le 4^e Carrefour annuel de droit européen. Cette conférence mêlant les interventions d'avocats et d'universitaires en présence de M. Lopez Escudero et M. Puglia, référendaires à la Cour de justice de l'Union européenne, avait pour but d'informer les avocats présents sur l'apport du droit européen pour la résolution de leurs litiges.
- La DBF a rencontré, le 29 mai dernier, M. Ludovic Butel, Conseiller diplomatique en charge de la Sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne (Brexit) à la Représentation Permanente de la France auprès de l'UE. Il a notamment été question de la représentation devant la Cour de justice de l'Union européenne, de l'habilitation à exercer devant la juridiction d'un Etat membre, de la notion d'« établissement effectif et réel dans un Etat membre » et du développement des juridictions commerciales internationales dans différents Etats membres.
- Les Barreaux de l'UE27 ont rencontré, le 30 mai dernier, en présence de M. Thierry Wickers, Chef de la Délégation française au Conseil des Barreaux européens (« CCBE »), M. François Arbault, membre de la Task-force pour la préparation et la conduite des négociations avec le Royaume-Uni en vertu de l'article 50 du TUE (« TF50 »). Les thématiques abordées ont été, notamment, la position des Barreaux de l'UE27, l'état des négociations, le contour des « *grandfathered rights* » qui seront inclus dans l'accord de sortie, l'adaptation des structures juridiques britanniques établies dans les Etats membres de l'Union et la modification des clauses attributives de juridiction et de loi applicable dans les contrats internationaux.

[Haut de page](#)

Recevoir gratuitement L'Europe en Bref

Merci de nous faire parvenir vos coordonnées électroniques à l'adresse suivante :

<https://www.dbfbruxelles.eu/recevoir-les-numeros/>

« *L'Europe en Bref* » est aussi disponible en allemand et en espagnol. Ces versions sont adaptées à l'actualité du droit de l'Union européenne et national de ces pays. Vous pouvez les obtenir sur simple demande auprès du

Equipe rédactionnelle :

Jean Jacques **FORRER**, Président,
Hélène **BIAIS RAGONNAUD**, Avocate au Barreau de Paris établie à Bruxelles (liste E)
Martin **SACLEUX** et Marie **TRAQUINI**, Avocats au Barreau de Paris,
Ana **TREVOUX**, Avocate au Barreau de Madrid
Julien **JURET**, Juriste
Cécile **HAUPT**, Elève-avocate & Mélanie **GOURAUD**, Stagiaire.

Conception :

Valérie **HAUPT**

